

Séance du 12 février 2015

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 6 février 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Juzan à Mme Durruty, Mme Aragon à M. Etcheto.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

Mme Durruty présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **RESSOURCES HUMAINES** – Modification du tableau des effectifs.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir modifier le tableau des effectifs comme suit :

**- TRANSFORMATIONS DE POSTES :**

- 5 postes d'agent spécialisé de 1<sup>re</sup> classe des écoles maternelles en 5 postes d'agent spécialisé principal de 2<sup>e</sup> classe des écoles maternelles
- 6 postes d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>re</sup> classe en 6 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>e</sup> classe
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants en 1 poste d'éducateur principal de jeunes enfants

- 1 poste de puéricultrice de classe normale en 1 poste de puéricultrice de classe supérieure
- 1 poste de puéricultrice de classe normale en 1 poste de puéricultrice hors classe
- 1 poste d'opérateur des activités physiques et sportives en 1 poste d'opérateur des activités physiques et sportives qualifié
- 1 poste d'adjoint administratif de 2<sup>e</sup> classe en 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>re</sup> classe
- 1 poste d'adjoint administratif de 1<sup>re</sup> classe en 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>re</sup> classe
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe en 2 postes d'adjoint administratif principal de 1<sup>re</sup> classe
- 1 poste de brigadier chef principal de police municipale en 1 poste de rédacteur
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe en 1 poste de rédacteur principal de 1<sup>re</sup> classe
- 3 postes de rédacteur en 3 postes de rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe
- 2 postes d'attaché en 2 postes de directeur
- 1 poste de rédacteur en 1 poste de technicien
- 1 poste de garde champêtre chef principal en 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'ingénieur en chef de classe normale en 1 poste de technicien
- 1 poste d'ingénieur principal en 1 poste d'ingénieur
- 1 poste d'agent de maîtrise en 1 poste de technicien principal de 2<sup>e</sup> classe
- 2 postes d'agent de maîtrise en 2 postes d'agent de maîtrise principal
- 1 poste d'agent de maîtrise en 1 poste de technicien
- 2 postes d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe en 2 postes d'agent de maîtrise principal
- 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe en 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>re</sup> classe
- 21 postes d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe en 21 postes d'adjoint technique de 1<sup>re</sup> classe
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe en 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe
- 1 poste d'adjoint administratif de 2<sup>e</sup> classe en 1 poste d'adjoint technique de 1<sup>re</sup> classe

**- SUPPRESSIONS DE POSTES :**

- 1 poste d'ingénieur en chef de classe normale
- 1 poste d'ingénieur principal
- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2<sup>e</sup> classe
- 1 poste d'adjoint du patrimoine de 1<sup>re</sup> classe
- 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe

Adopté à la majorité.

MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.